vie. Mais le plus souvent, il mangeait dans sa chambre où il restait tout le jour, occupé à lire et à écrire, au milieu d'un amas de papiers et de brochures. Quand il sortait, il était en général d'assez bonne heure, et il rentrait régulièrement entre dix heures et six heures et demie du soir.

A M. Alry, ancien propriétaire de l'hôtel, surpris du bruit d'un meuble, et qui était resté sous ses ordres, Mattis avait confié qu'il travaillait à quelque affaire qui devait produire une grosse émotion.

M. Alry pensa que son ami était devenu un peu « toqué », mais il ne s'exprique pas l'acte d'agression auquel il s'est livré. Mattis ne paraissait pas s'occuper de politique et ne fut jamais fait part de son affiliation à des associations politiques.

Mathis a-t-il agi seul ?

Pour ce qui est de l'agression, il a dans ses toutes premières explications, déclaré l'avoir préméditée depuis longtemps. L'idée de frapper le Président serait venue dès le 4 juin dernier, jour du transfert au Panthéon des cendres de Zola : « Je n'attendais a-t-il ajouté, qu'une occasion pour la mettre à exécution. »

Le passé du garçon de café prouve aussi qu'il n'avait pas un très grand esprit de suite dans les idées. C'est ainsi que pendant un an, il avait été membre d'un syndicat rouge à la Bourse du travail, avant de devenir secrétaire d'un syndicat jaune des employés du département de la Seine. D'autre part, sans être catholique pratiquant, il affirmait hautement ses sentiments religieux.

Bien qu'il ait accompli seul cet acte, n'y a-t-il pas été poussé ou entraîné par des meneurs ? C'est ce que rechercherra le magistrat instructeur. Il y a en tout cas, une constatation qui a frappé ceux qui ont procédé à une première enquête : ce sont les dépenses — considérables pour un garçon de café sans ressources et à la recherche d'une place — auxquelles Mattis se livrait depuis quelques jours, notamment un achat de bijoux et différents prêts d'argent s'élevant à plusieurs centaines de francs, consentis à des tiers.

Mathis et l'Action française

Mattis a été trouvé, nous l'avons dit, porteur de timbres à l'effigie de Philippe VIII. Ces timbres bleus sur lesquels est inscrite cette devise : « Tout ce qui est national est nôtre », sont en vente au comité de propagande. « Ce sont les mêmes timbres, explique l' « Action française », à l'effigie du roi de France, qui ont été trouvés par la police dans le porte-feuille de M. Jean Mattis venant de tirer la barbe à M. Fallières. Il n'en faut pas davantage pour « lancer » définitivement le timbre royaliste, qui a déjà fait un joli bout de chemin dans le monde. »

Mattis suivait les réunions des groupes royalistes.

A la Fédération des jaunes

On sait que Mattis fut trouvé porteur, au moment de son arrestation, de plusieurs papiers dont une carte d'adhérent à la fédération des jaunes.

M. Biétry, député de Brest et président de cette organisation, a fait à ce sujet, les déclarations suivantes :

— Mattis s'était fait inscrire il y a environ deux ans, à l'un de nos comités. Il avait été élu, par ses soins, secrétaire d'un syndicat d'employés parisiens affilié à la fédération des jaunes.

J'avais et j'ai encore pour lui une profonde estime, il méritait cette confiance. L'acte qu'il a commis m'a surpris, comme il a surpris tous ses amis. Mais ce dont je suis bien certain, c'est que Mattis, en se livrant à cette manifestation, n'a qu'une intention noble et désintéressée.

A ce propos je tiens à protester contre un article publié ce matin dans l'*Autorité* et où Mattis est accusé d'avoir été l'instrument d'un complot policier.

J'affirme, moi, que Mattis est un honnête homme et qu'il est incapable de s'être fait le complice de n'importe quelle intrigue contemporaine.

S'il faut une explication à l'acte de Mattis, peut-être le trouvera-t-on dans la surexcitation cérébrale qu'avait produit chez lui l'excès de travail intellectuel.

Mattis, en effet, avait abandonné depuis quelque temps sa profession de garçon de café pour se livrer tout entier et avec acharnement à l'étude des questions politiques et économiques.

Il avait quelques économies : 1 500 francs environ, quand il fit son service de 600 francs. C'est ensuite lors que Mattis était devenu un étudiant solitaire.

De caractère, il était doux. Tous ses souvenirs étaient pénibles. Ce qui me permet de l'affirmer, c'est que j'ai connaissance de plusieurs anecdotes qui le représentent incontestablement comme un homme plein d'un dévouement, d'une abnégation rares.

Ainsi, lorsqu'il entra en possession de son pécule militaire, il alla en nous offrir de verser ses 6.000 francs à la caisse de propagande des jaunes.

Nous refusâmes. Il en entendit. Mais je ne doute point que cette attitude ne vous mettes pour convaincre quiconque de son absolu désintéressement et de la noblesse de ses intentions.

Une interpellation

M. Paul Meunier, député de l'Aube, vient d'adresser au président du conseil la lettre suivante, à la suite de l'agression dont le Président de la République a été victime :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai le droit d'interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre à la suite du scandaleux attentat du 25 décembre.

Veuillez agréer, etc.

Les commentaires de la Presse

Le Radical, éditorial :

Il y a à l'agression des Champs-Elysées d'autres renseignements explicatifs. Les vrais responsables ne sont pas seulement ceux qui ont prêché depuis longtemps l'idée de frapper le Président serait venue dès le 4 juin dernier, jour du transfert au Panthéon des cendres de Zola : « Je n'attendais a-t-il ajouté, qu'une occasion pour la mettre à exécution. »

Le passé du garçon de café prouve aussi qu'il n'avait pas un très grand esprit de suite dans les idées. C'est ainsi que pendant un an, il avait été membre d'un syndicat rouge à la Bourse du travail, avant de devenir secrétaire d'un syndicat jaune des employés du département de la Seine. D'autre part, sans être catholique pratiquant, il affirmait hautement ses sentiments religieux.

Bien qu'il ait accompli seul cet acte, n'y a-t-il pas été poussé ou entraîné par des meneurs ? C'est ce que recherchera le magistrat instructeur. Il y a en tout cas, une constatation qui a frappé ceux qui ont procédé à une première enquête : ce sont les dépenses — considérables pour un garçon de café sans ressources et à la recherche d'une place — auxquelles Mattis se livrait depuis quelques jours, notamment un achat de bijoux et différents prêts d'argent s'élevant à plusieurs centaines de francs, consentis à des tiers.

L'Action, — De M. Henry Bérenger :

Dans un pays d'opinion comme la France et sous un régime de libre pensée comme la République, nul gouvernement ne peut se passer de la confiance des masses.

On ne gouverne pacifiquement qu'avec son parti et avec son idéal. Sinon, la lassitude des partis sans développe l'audace des adversaires.

Voici déjà trop de mois que nous répétons, au risque de les rabâcher, ces vérités essentielles.

Il n'est que temps. Il est grand temps de reprendre contact, avec la démocratie sociale qui fit la force et la vraie popularité des grands ministères républicains.

M. le Président de la République lui-même doit commencer à s'en convaincre depuis quelques jours.

La République Française, — De M. Louis Lafapie :

Il n'y aura qu'un cri dans toute la France lorsqu'on apprendra l'agression dont a été victime le Président de la République : c'est odieux et c'est stupide.

Le geste du garçon de café n'a aucune espèce de signification et de portée. C'est l'acte d'un type qui aura cédé à l'envie de faire parler de lui. Il n'avait pas le dessein de tuer puisqu'il n'avait pas d'arme. Une courte fête s'est emparée de lui. Dans l'instant où il a rencontré ce qu'il avait pas sans doute cherchée.

L'Autorité, — De M. Guy de Cassagnac :

Si un reste d'esprit demeurait dans l'âme de Fallières à l'endroit de Loubet il doit avoir fait place ce matin au charme des voluptés égaliturées.

Le faux cot d'Armand pourra aller rejoindre, au musée des Arts décoratifs, qui a recueilli déjà les épaves du musée des souverains, le chapeau d'Félix Faure et le Antonil. C'est un garçon de café qui, paraît-il a eu charge d'offrir ses étrennes au Président de la République.

Il les lui a portées sur le plat de la main et il a coulé un pain sur la figure en criant « Boum ! voilà ! »

Puis il le secoua comme un cocktail le retourna comme une crêpe et lui coulba de nouveau « Voyez terrasse ! » il lui applique sur un ressort un solide coup de savate.

Le Soleil, — De M. Ernest Renauld :

Triste petit Nicolas d'un vieil enfant pas sage à qui seul Nicolas a envoyé des verges.

Quand on ne peut plus compter sur un gouvernement qui dure respecter les droits de chacun et les libertés publiques on cogne sur ses représentants, sur les corps constitués sur le chef de ce gouvernement.

J'avoue que ce manque de respect est énorme, je reconnais que cet état d'esprit est anarchique mais l'anarchique seulement comme l'est l'état de légitime défense.

Il y a dix ans, ces violences auraient sème l'opinion publique, aujourd'hui, la foule passe indifférente et impassible.

Elle a raison d'apprendre que les conseillers de la plus haute juridiction du pays ont été outragés de la façon la plus grave dans l'exercice de leur fonctions, elle a éclaté de rire aujourd'hui, en apprenant que le chef de l'Etat a été routé par la voie publique comme une fusillade du 1er mai.

Si c'est là ce que les républicains appellent déjà une manœuvre de l'opposition, cette manœuvre est si bas, avant tout, elle est la caractéristique de l'état d'esprit qu'ils ont créé dans ce pays.

Conseil des Ministres

Paris, 26 décembre

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les incidents de la Faculté de Médecine

Le ministre de l'Instruction publique a entretenu le Conseil des incidents qui se sont produits à la Faculté de médecine. Il a proposé, au concours d'admissibilité à l'Agrégation et des raisons qui l'ont conduit à ajourner la continuation des épreuves de ce concours.

A la suite de cet ajournement, le ministre de l'Instruction publique va procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles se sont passées les épreuves écrites.

Le révision du tarif douanier

Le ministre du Commerce a rendu compte de l'état des travaux parlementaires sur la révision du tarif des douanes. La discussion pourra venir à l'ordre du jour de la Chambre à la fin du mois de février, après la réforme fiscale, probablement le 22 février.

Le rachat de l'Ouest

M Barthou, ministre des Travaux publics, a fait approuver par le Conseil les mesures nécessaires pour assurer la prise en possession à dater du 1er janvier 1909, par l'administration des chemins de fer de l'Etat, du réseau racheté de l'Ouest.

Ces mesures consistent principalement dans :

1° Un arrangement provisoire passé entre le ministère des Travaux publics et la Compagnie de l'Ouest, qui, tout en réservant expressément les voies et moyens des parties, applique amiablement, à partir du 1er janvier, la convention du 29 octobre 1908 ;

2° Un traité relatif aux conditions de la reprise des lignes et territoires de la Compagnie à l'Etat, ainsi qu'au régime des traitements, des tarifs et des retraites, auxquels il n'est actuellement apporté aucun changement.

3° Un décret précédé d'un rapport au Président de la République, par lequel le ministre des Travaux publics étend aux lignes de l'Ouest la compétence du Conseil de réseau, qui administre actuellement les lignes exploitées par l'Etat.

Afin de réserver les droits du Parlement, qui est saisi d'un projet de loi relatif à l'organisation définitive, l'organisation du réseau reçoit seulement deux modifications : d'une part, le droit du ministre des travaux publics dans la répartition des services sont étendus en dehors des limites prévues par le décret du 10 décembre 1908 ; d'autre part, afin d'assurer aux nouvelles régions desservies la représentation de leurs intérêts, le nombre des membres des Chambres de commerce qui siégeront au conseil de réseau est élevé de deux à cinq.

Enfin, tant qu'aucun fonctionnaire nouveau n'y est introduit le décret fait entrer dans le conseil de réseau des membres choisis dans le personnel des agents de l'ancien réseau de l'Etat et du réseau de l'Ouest actuels.

Les incidents à la Faculté de Médecine

Au Ministère de l'Instruction publique

Paris, 26 décembre

Une délégation de la Association générale des étudiants, composée de MM. Pierre Justin, président, Roux, interne des hôpitaux, membre du comité et du président et du secrétaire de la section des étudiants en médecine, s'est rendue ce matin au ministère de l'instruction publique où elle a eu une entrevue avec M. Doumergue.

Le ministre a confirmé aux délégués que la suspension des opérations du concours d'admissibilité à l'agrégation de médecine avait été décidée pour mettre en raison des troubles auxquels ce concours avait donné lieu ; la question de l'annulation sera examinée ultérieurement.

Quant à la fermeture de la faculté pour les étudiants de première et de deuxième année, M. Doumergue a déclaré qu'elle avait été rendue nécessaire par les manifestations de violente hostilité dont le professeur d'anatomie avait été l'objet, et que du reste les manifestants avaient été suffisamment prévenus.

Les délégués ont fait observer au ministre que cette mesure cause un préjudice grave à des jeunes gens qui n'ont pris aucune part à ces manifestations et qui même y étaient opposés. Ils ont demandé au ministre s'il ne pouvait pas rapporter la décision prise, de diminuer du moins la durée de la fermeture de la faculté. Ils ont ajouté qu'ils reviendraient dans quelques semaines, afin d'insister à nouveau auprès de lui pour qu'il prenne cette mesure de clémence.

M Doumergue a répondu qu'une délégation de l'Association générale des étudiants qui toujours a reçu le meilleur accueil au ministère, mais que la mesure sollicitée dépend plus des étudiants et de leur attitude que du ministre.

Un manifeste de l'Association corporative

Le Comité de l'Association corporative des étudiants en médecine, réuni hier soir a rédigé le manifeste suivant qui a été affiché sur les murs du quartier latin :

Camarades,

Vos efforts seront pas été vains et vos énergiques protestations ne resteront pas sans effet. A la suite de démarches faites le 25 décembre près du président du Conseil le comité de votre association soulevant les représentants de tout le corps médical (médecins et chirurgiens des hôpitaux) délégués du comité de vigilance du corps des professeurs de l'union des syndicats médicaux et du syndicat de la Seine, a obtenu les résultats suivants :

1° La lecture des copies des candidats au concours pour l'admissibilité à l'agrégation est ajournée.

2° Les agents en civil ne pénétreront en aucun cas dans l'Ecole de médecine.

3° La force publique ne devra plus être réquisitionnée à titre préventif : c'est-à-dire que le doyen ou le président d'un jury n'aura le droit de faire ce que a été fait le 21 et le 24 décembre, rendre donné par écrit à la préfecture de police.

Enfin nous espérons que tout en conservant le droit de faire appel à la force publique dans les cas de gravité exceptionnelle le doyen saura éviter de recourir à ce moyen légal mais dangereux, notamment en cela les vœux traditionnels de l'Ecole de médecine.

Camarades vous avez donc obtenu satisfaction. S'appuyant sur l'ordre du jour voté à l'unanimité salle des Sociétés savantes le 23 décembre le comité de l'Association corporative vous invite à cesser les manifestations dans la rue et aux cours. Il vous recommande de votre attitude digne que le compte sur vous et vous pouvez compter sur lui chaque fois que les intérêts et la dignité professionnelle seront en jeu.

Paris 26 décembre 1908.

Le comité de l'Association corporative des étudiants en médecine, réuni hier soir a rédigé le manifeste suivant, qui a été affiché sur les murs du quartier latin :

Le sabotage à bord d'un croiseur cuirassé

Brest, 26 décembre.

Un fait de la plus grande gravité s'est produit à bord du croiseur cuirassé *Gloire*, actuellement mouillé en rade de Brest. On a constaté mercredi dernier, au cours de la visite habituelle des machines, la présence dans les palliers d'une certaine quantité de matières de limaille de fer. Ce n'était pas la première fois que semblable constatation était faite, car il y a une quinzaine de jours pendant que le croiseur était dans la baie de Quiberon, un premier matin mécanicien avait constaté la présence des mêmes corps de lime ; une enquête fut faite alors, mais ne donna aucun résultat.

C'est dans les paliers de l'arbre-manivelle de la machine bâbord que mercredi dernier on a trouvé la limaille, dans le but de faire produire l'échauffement de l'arbre de couche et par suite son immobilisation. Toutefois, un télégramme de Brest que l'accident ne s'est pas produit, pour les causes suivantes :

1° Les mêmes introduits pour provoquer des avaries dans des dispositifs antifricion des cousinets n'y sont incrustés ; 2° les morceaux de lime restés dans les paliers d'arrière (contrôle de graissage) prélevés dans l'antifriction des cousinets ont trace de fortes rayures comme cela fait un tour ; 3° les échauffements n'ont pas eu lieu grâce au système de graissage qui se fait en marche.

L'amiral Jaurégiberry, commandant en chef l'escadre du Nord, a nommé immédiatement une commission d'enquête composée de MM. Clément, capitaine de vaisseau chef d'état-major de l'escadre du Nord ; Rousse, capitaine de frégate officier en second de la *Gloire* ; Luneau, mécanicien d'escadre, et Thévenot, mécanicien en chef de la *Gloire*. Jusqu'ici le coupable n'a pas été découvert.

Les troubles en Perse

LA SITUATION

Téhéran, 26 décembre.

La situation reste tendue à Téhéran. Les nationalistes réfugiés à la légation ottomane refusent de quitter leur abri tant qu'on ne crit du chah qu'on aura rétabli le Consulat et ses garanties.

De son côté, le chah refuse de signer un rescrit sur les nouvelles directions jusqu'à ce que les nationalistes aient qu'il leur refuse de la légation turque. Le parti de la cour proclame d'ailleurs que la loi électorale est contraire aux principes de l'islam.

Répondant à des représentations qui lui ont été adressées par les représentants de l'Angleterre et de la Russie, le chah a déclaré qu'il était résolu à exécuter les promesses qu'il avait faites à son peuple, et qu'il était sur le point de les réaliser quand les nationalistes ont tenté de lui forcer la main en se réfugiant à la légation ottomane.

Les légations britannique et russe ont transmis les déclarations du chah au chargé d'affaires de Turquie, qui les a communiquées aux réfugiés, et qui s'est efforcé de les persuader de se retirer.

Le ministre d'Allemagne a aussi conseillé à une délégation de nationalités de rentrer chez eux où ils ne seraient assurés qu'ils ne seront pas molestés.

A Saint-Pétersbourg, on dit que M Hartwig ministre russe en Perse, est rentré en faveur et qu'il va reprendre son poste à Téhéran.

Un télégramme de Tabriz annonce que le gouverneur de Maraga a dissous l'andjouman, en a fait enchaîner les membres et battre le président qu'on a jeté tout vivant au fond d'un puits. On a retiré ensuite son cadavre pour le pendre à un arbre.

Les décorations du Nouvel An

Paris, 26 décembre

Les nominations dans la Légion d'honneur faites à l'occasion du nouvel an ne seront publiées qu'après les élections sénatoriales du 3 janvier.

LA CRISE ORIENTALE

Le discours de M. Isvolsky à la Douma

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

M Isvolsky ministre des affaires étrangères, a fait vendredi, à la Douma, son exposé de la situation politique extérieure, en partant de l'Extrême Orient.

EN EXTRÊME-ORIENT

Il affirme que la Russie n'a pas l'intention de porter atteinte à l'intégrité de la Perse, mais désire voir établir dans ce pays un régime social et politique.

Les relations avec les puissances européennes

Ce sont précisément ces deux principes qui constituent les bases de l'accord conclu avec l'Angleterre, et la Russie dans la question de Perse, est en complète harmonie avec celle de l'Angleterre.

Cet accord anglo-russe établit entre les deux pays des relations amicales et inspirées d'une entière confiance, et permet ainsi une action commune de leur part dans d'autres questions.

M Isvolsky déclare constater avec une profonde satisfaction que les efforts qu'il n'ont cessé d'étendre et de consolider les relations d'alliance avec la France, ont été couronnés de succès

La Russie et la France agissent en complète harmonie dans toutes les questions de politique mondiale, ce qui n'empêche nullement la Russie d'entretenir aussi des relations amicales avec les autres puissances

« Je pus, dit le ministre, m'associer pleinement à l'opinion exprimée par le prince de Bülow à savoir que la politique russe n'est à aucun point de vue dirigée contre l'Allemagne, et qu'au contraire les vieilles relations amicales entre l'Allemagne et la Russie demeurent intactes.

« Je puis également confirmer la déclaration de M de Bülow qu'il n'existe entre l'Angleterre et la Russie aucune convention, politique ni secrète, qui soit dirigée contre les intérêts allemands ».

M Isvolsky déclare ensuite attacher une grande importance au rapprochement avec l'Italie.

Les années qui viennent de s'écouler ont prouvé que la Russie constitue un facteur important de l'équilibre européen, et que son affaiblissement ne fut-il même que temporaire, serait loin de servir les intérêts de la paix.

La situation dans les Balkans

Le ministre fait ensuite ressortir que dans les Balkans également la situation prend manifestement une tournure favorable

M Isvolsky parle ensuite de l'attitude de la Bosnie et de l'Herzégovine et de la déclaration d'indépendance de la Bulgarie.

« Ceux qui réclament de moi une protestation énergique contre l'annexion, dit-il, croient évidemment que le ministre des affaires étrangères peut agir dans cette question en toute abstraction de certaines relations politiques et des engagements préalablement assurés. Malheureusement il n'en est pas ainsi.

« Si la Russie n'a pas juridiquement le droit de protester seule, elle a, du moins, le droit et même le devoir de rappeler l'acte international qui régit la situation de la Bosnie et de l'Herzégovine, à savoir le traité de Berlin, bien que ce traité ait abandonné pour une bonne moitié les résultats que la Russie ait obtenus en faveur des peuples slaves. Elle n'y a pas touché pendant trente ans, mais puisque maintenant l'une des puissances signataires s'est décidée à provoquer la modification d'un article de ce traité désavantageux pour elle, si la Russie ne peut pas l'empêcher elle a dû moins l'obligation morale de signaler les autres articles du traité de Berlin qui sont désavantageux et constituent, non seulement pour la Russie, mais aussi et surtout pour les Etats Balkaniques et pour la Turquie

La question ainsi soulevée par la Russie, à laquelle s'est jointe la majorité des puissances, même tout naturellement à l'idée d'une conférence.

La Russie agit de concert avec les puissances

Après avoir donné lecture du contenu de la toute récente circulaire qu'il a adressée aux représentants de la Russie près des puissances signataires du traité de Berlin, M Isvolsky fait ressortir que la Russie a agi, depuis le commencement de la crise, en complète harmonie, non seulement avec la France, mais aussi avec l'Angleterre et l'Italie.

« La Turquie dit-il, a à jouer au cours des négociations un rôle important, et elle peut compter sur les sympathies de la Russie.

C'est sur l'initiative de la Russie qu'il a été inséré dans le programme de la conférence un article relatif aux avantages à accorder à la Serbie et au Monténégro

La Russie professe aussi un intérêt chaleureux à l'égard de la Bulgarie à laquelle elle n'a toutefois pas dissimulé que sa déclaration d'indépendances avait produit une pénible impression ».

Les journaux russes

Les journaux sont unanimes à constater que le discours de M Isvolsky a trompé l'attente de la nation, qui ne s'attendait pas à entendre le ministre des affaires étrangères faire des déclarations froides, mêlées, incolores, connues depuis longtemps et qui confirment, indirectement, le faiblesse de la Russie et son rôle passif forcé.

Le « Novoié Vremia » estime que le seul point important du discours est la déclaration officielle que la politique russe doit tendre à l'unification nationale et économique des pays balkaniques, principe que le cabinet de Saint-Pétersbourg a oublié souvent.

Le « Slovo » déclare que le discours fera respirer librement la diplomatie autrichienne, car M Isvolsky, en répétant que la Russie ne veut pas la guerre, entretient le courage de Vienne, où l'on est toujours persuadé que Saint-Pétersbourg finira par se faire compromis qui ne sera pas trop onéreux.

Les journaux anglais

La plupart des journaux commentent, ce matin, d'une façon très favorable, le discours du chancelier russe.

Le « Daily Graphic » dit qu'il est à craindre que la déclaration de M. Isvolsky ne satisfasse pas complètement les chauvins, mais le ministre ne pouvait demander plus sans donner à la crise une extension qui aurait été une grave menace pour la paix européenne.

Le « Daily Telegraph » dit que le note russe expose la situation avec une franchise et une modération qui ne laissent rien à désirer

Le « Daily News », seul, donne une note différente

« Nous ne pouvions guère, dit-il, prévoir une autre conclusion de la politique suivie par M Isvolsky. Il est à peu près certain que le ministre russe savait d'avance ce que l'Autriche allait faire. Ce à quoi il ne s'attendait pas, c'est à l'indignation qui a soulevé toute l'Europe. L'Autriche avait-elle promis quelques avantages à la Russie ? Nous l'ignorons ; mais, d'après les déclarations que M Isvolsky a faites, les stipulations du traité de Berlin, qui ne pouvaient être avantageuses pour la Russie, montrent ce à quoi il visait. »

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— **Une vieille mendiante nommée Fanchette Faquier**, étant morte récemment à Craon, dans la région de Laval son pauvre mobilier fut vendu. Une vieille horloge ne put trouver acquéreur même pour la somme minime de 25 centimes et fut emportée par un parent de la défunte. Ce dernier l'ayant ouverte, eut une surprise des plus agréables. Il y trouva douze billets de mille francs. C'est dans cette vieille horloge que la pauvresse avait caché son magot

— **On a trouvé le cadavre d'un inconnu** couché dans un compartiment de première classe, du train arrivant à Cannes et venant de Vintimille. L'identité de l'individu a été établie samedi matin. C'est le comte Hesanstrin, officier allemand, âgé de 45 ans, qui s'est tué d'un coup de revolver à la tempe droite. La famille a été prévenue.

— **Le cadavre d'un enfant nouveau-né** a été trouvé dans un wagon de première classe, arrivé vendredi soir, en gare de Brest. On croit que l'infanticide aurait été commis à Brest, où le cadavre de l'enfant aurait été déposé dans un wagon, pendant la nuit.

ETRANGER

— **La situation dans le Sud-Ouest Africain** allemand devient de plus en plus critique. Plusieurs nègres armés de fusils Mauser ont attaqué une ferme située dans le voisinage d'Ukamas (Namaqualand) ; ils ont tué 3 femmes européennes et plusieurs domestiques nègres, puis ils se sont retirés dans la montagne de Karas.

PAGES LITTÉRAIRES

La Mort ad-mi-nis-tra-ti-ve

PAR

Eugène FOURRIER

Célestin Rougeot, marchand de bois, était veuf depuis dix ans, lorsqu'il résolut de se remarier.

Ayant trouvé chaussure à son pied, pardon ! ayant rencontré une créature idéale qui voulait bien condescendre à devenir sa femme, il se rendit à la mairie de sa petite ville pour faire publier les bans et faire établir les pièces nécessaires

Il trouva le secrétaire plongé dans la lecture de son journal

Il toussa discrètement, puis plus fort. l'employé ne broncha pas, enfin sa lecture terminée, l'employé daigna s'occuper de lui

— Qu'est-ce que vous voulez ? demanda-t-il

— Je veux me remarier je viens pour les bans

L'employé prit une plume

— Vos noms prénoms et qualités ?

— Jean-Baptiste-Célestin Rougeot.

L'employé eut un haut-le-corps

— Hein, vous dites ?

— Jean-Baptiste-Celestin Rougeot.

— Vous voulez plaisanter, sans doute.

— Pourquoi donc que je plaisanterais ?

— Parce que Jean-Baptiste-Célestin Rougeot est mort

— Mort ?

— Mort et enterré, il y a de cela six mois.

— Elle est bien bonne celle-là !

— Je parle sérieusement ; son cadavre a été inhumé dans le carré 14 dans portant de pièces authentiques établissant son identité et des témoins l'ont reconnu. Il s'est jeté à l'eau pour se soustraire aux conséquences d'une condamnation pour vol qu'il avait encourue dans un département voisin. L'acte de décès est légalement et dûment enregistré

— Mais je ne suis pas mort, que diable ! je ne suis jamais été condamné

— Vous vous trompez Jean-Baptiste-Célestin Rougeot est mort les registres de l'état-civil en font foi et, moi, je ne connais que ça

Il montra l'acte de décès au marchand de bois

Rougeot abasourdi, se tâta ; il se tâtonna si vraiment il était mort sans s'en apercevoir

Pourtant, il lui semblait qu'il était bien vivant En passant, il était entré au Café du Commerce, où il avait rencontré un ami qui lui avait serré la main. Ils avaient pris un bock ensemble le percepteur lui avait réclamé ses contributions la veille, non, il ne était pas mort

— Monsieur l'employé, dit-il poliment, il y a sans doute erreur

— Il n'y a pas d'erreur, les registres de l'état-civil font foi

— Pourtant

— Inutile d'insister

— Mais je ne suis pas mort, à la fin !

— Pour moi vous êtes mort cela suffit c'est à vous de prouver que vous n'êtes pas mort. L'acte est là

— Vous n'avez qu'à l'annuler.

— Annuler un acte de l'état civil !

Le marchand de bois commençait à être inquiet.

— Voyons, monsieur le secrétaire dit-il, écoutez-moi ; vous me connaissez bien ; je vous ai vendu du bois autrefois, vous ne pouvez pas m'avoir oublié.

— En effet, vous ressemblez à Célestin Rougeot, mais cela ne change rien à l'affaire

— Enfin, vous me reconnaissez.

— Qu'est-ce que cela prouve ? Il y a deux personnes en moi : Monsieur Stanislas Isvolsky, et le secrétaire de la mairie. Il peut se faire que moi, Baudru, je vous reconnaisse ; mais le secrétaire ne vous connaît pas et ne peut pas vous connaître. Comprenez-vous ?

— J'avoue que je ne comprends rien du tout. Me reconnaissez-vous, oui ou non ?

— Ma personne vous revenant.

— Alors je ne suis pas mort.

— Le secrétaire de la mairie ne vous reconnaît pas ; ce n'est pas la même chose.

Le marchand de bois prit sa tête entre ses mains.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-il, ma tête se fend !

— Je veux me remarier, moi !

— Impossible.

— Comment a-t-on pu déclarer que le noyé et moi ne faisions qu'un ?

— Les pièces trouvées sur le cadavre.

— Quelles pièces ?

— Entr'autres un livret militaire.

— J'y suis ! s'écria Rougeot. J'ai perdu mon livret il y a huit mois un cheminean l'a trouvé, voilà d'où vient l'erreur. Vous n'avez qu'à rectifier

— Cela ne se fait pas comme cela. Vous êtes mort légalement, il faut un jugement des tribunaux compétents pour annuler votre acte de décès, et un autre jugement pour vous rendre vos qualités civiles.

— Que faut-il faire ?

— Cela c'est votre affaire ; informez-vous

— C'est trop fort à la fin ; puisque je suis mort, comment se fait-il que je puis les contributions ?

— Cela ne me regarde pas.

— J'ai payé ma patente hier.

— Réclamez, faites-vous exonérer.

— Puisque je ne suis pas mort pour payer, je ne dois pas être mort pour convoler.

— Prouvez-le

— Comment ?

— Par des pièces

— Je ne suis pas mort, mille diables !

— Vous êtes mort ad-mi-nis-tra-ti-vement

— Puisque je suis mort, si je vous donnais un coup de poing.

— Je vous ferai arrêter

— Alors je ne serais pas mort.

— Toute discussion est inutile. Faites-vous rendre vos droits par un jugement et nous verrons

— Que faire ? Mon Dieu ! Que faire ? Cela va me faire manquer mon mariage, pour sûr

— Je connais le maire, si j'allais le trouver

— Allez-y.

Le marchand de bois sortit, il flagellait sur ses jambes Le doute était entré dans son esprit Etait-il réel, ou vivant ? N'était-il pas un fantôme ou plutôt en proie à un cauchemar horrible ? Il marchait devant lui, le regard égaré, comme un automate

C'est ainsi qu'il arriva devant la demeure du maire.

Il sonna

Une bonne l'introduisit.

Je désire parler à Monsieur le Maire tout de suite, dit-il

— Attendez, monsieur est occupé, dit la bonne

— Dites-lui que cela presse, que je ne peux pas attendre

La bonne vint prévenir le maire, qui accourut

— Bonjour monsieur le maire, dit Rougeot.

— Bonjour, monsieur Rougeot.

— Vous me reconnaissez ? Je suis bien Célestin Rougeot ? Vous ne vous trompez pas ?

— Parbleu ! Vous êtes Rougeot, le marchand de bois

— C'est que le secrétaire de la mairie prétend que je suis mort. Comment trouvez-vous cela-là ?

— Ah ! ah ! ah ! elle est bien drôle !

— Je ne suis pas encore mort.

— Bien sûr puisque vous voilà ; mais ce n'est pas pour ça que vous êtes venu me trouver ?

— Pas pour autre chose Je suis veuf, comme vous savez, je veux me remarier Je me suis présenté à la mairie pour faire établir les pièces votre secrétaire m'a appris que j'ai avait constaté mon décès, il y a six mois, grâce à un gredin qui s'est approprié un livret militaire que j'avais égaré.

Le maire se refrodit

— Votre décès est constaté sur les registres de l'état civil ?

— Je l'ai vu

— C'est très grave dit le maire.

— Le secrétaire ne veut pas me marier ; j'espère que vous allez lui en donner l'ordre

— Impossible ! Il a bien fait. Ce serait illégal et c'est moi qui suis responsable

— Je ne suis pas mort, vous venez de me le dire vous-même

— Alors ignorant, on ne peut pas marier un mort

— Mais, sapristi, je ne suis pas mort !

— Vous n'êtes pas mort, si on veut ; vous êtes mort légalement, cela c'est vrai mort Je me rappelle en effet, avoir signé votre acte de décès

— Que faut-il que je fasse ?

— Je ne suis pas moi Il faut un jugement pour vous rendre à la vie civile Consulter des gens de loi

— Consulter des gens de loi : il faudra me payer

— C'est probable Ce sera long et coûteux

— Comment ! on s'est trompé et c'est à moi à réparer l'erreur à mes frais ?

— Il n'y a pas d'autre solution

— Votre témoignage doit suffire

— Cela ne suffit pas, moi, je vous reconnais, mais le maire ne vous connaît pas

Et le maire poussa doucement le marchand de bois dehors

Rougeot titubait comme un homme ivre.

— Je suis mort se disait-il ; c'est étrange, je croyais qu'après la mort, on ne souffrait plus

Un marchand de journaux passait ; il prit un journal

— C'est cinq centimes, dit le marchand.

— Cinq centimes ! Je suis mort, je ne paye pas

Le marchand appela un agent de police

Le veut pas l'agent lui posa un bras et l'envoya rouler au milieu de la rue.

Il fait aux éclats

On l'arrête.

Il était fou.

Pour les TEMPS FROIDS et HUMIDES ne consommer d'autre apéritif que le

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER

par excellence

recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refuser la contrefaçon et la bouteille ne porte pas l'étiquette

BANYULS-TRILLES

44853